



COMMUNIQUE DE PRESSE

La décision de la Commission Européenne d'interdire aux chalutiers pélagiques de pêcher le bar en Manche du 1er janvier au 30 avril est tombée il y a quelques jours, laissant toute une profession sous le choc.

Comment en sommes-nous arrivés là ?

Cette pêcherie du bar au chalut pélagique est d'un développement récent et avant 1995 les captures n'étaient que marginales. Comment expliquer que, sur cette période, seule la France ait autorisé et encouragé le développement de cette flottille opérant sur la ressource « bar » exclusivement pendant la période de reproduction ?

Dans le même temps, les autres Etats faisaient tout pour brider cette activité, allant même jusqu'à en interdire la pratique à leurs ressortissants ? Il tombe sous le sens que pêcher un poisson sur ses frayères c'est un peu couper la branche sur laquelle on est assis. Comment espérer une belle récolte si on ne laisse pas l'arbre fleurir ?

Et pourtant il y en a du monde sur cette branche : les ligneurs excessivement dépendants de l'espèce, mais aussi les fileyeurs, les chalutiers traditionnels, la pêcherie de loisir dont on sait les retombées économiques vitales pour toute l'économie littorale...

Cette mesure d'interdiction prise dans l'urgence ne constitue que la première salve d'une série de mesures dont on sait qu'elles vont être douloureuses pour toutes les parties prenantes.

Elle traduit la faillite d'un système, et si la Commission Européenne se résout à prendre une décision aussi radicale sur une espèce dont la gestion est normalement déléguée aux pavillons nationaux, c'est précisément parce que les états nationaux ont échoué dans cette obligation de gestion. La France porte une lourde responsabilité dans cet échec.

Le système de gestion à la française dit de co-gestion est pourtant un dispositif efficace ayant donné sur la plupart des espèces des résultats performants : quoi de plus judicieux que de confier aux pêcheurs la prise de décisions ensuite validées par les services de l'Etat ? Qui mieux que le pêcheur est capable d'identifier les limites à ne pas dépasser, pour rapidement mettre en œuvre leurs mesures d'autorégulation avec une efficacité prouvée ?

Pourtant dans le cas du bar ça n'a pas marché !

Ca n'a pas marché parce que très rapidement, les représentants du segment le plus productiviste des pêches professionnelles ont phagocyté les instances décisionnelles, bloquant toute décision courageuse, et initiant années après années les seules mesures favorisant leur prise de profit immédiat sans la moindre considération pour les impératifs de préservation des ressources.

Ce fiasco dans la gestion du bar, c'est la faillite d'un système de représentation professionnelle qui n'a pas su s'appuyer sur une composition paritaire des différentes

composantes de la pêche. Un système qui n'a pas su associer scientifiques, pêcheurs de loisirs, ONG, élus politiques à un défi qui nous intéresse tous.

Alors quand nos représentants professionnels poussent leurs cris d'orfraie, dénonçant des mesures aux conséquences dramatiques, nous les renvoyons à leur propre responsabilité. Elus présidents de toute une communauté, ils auraient dû défendre les intérêts de tous. Au lieu de cela, ils ont servi les seuls intérêts de leurs électeurs, avec un parti pris coupable et une vergogne sans pareille. Le travers sans doute d'un système électif uniquement fondé sur une représentation syndicale, naturellement plus à l'aise dans la négociation sociale que sur ces enjeux de gestion des ressources halieutiques.